

Département de la Moselle
Arrondissement de THIONVILLE

COMMUNE
DE BUDING



57320

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 7 Procurations : 3

Date de la convocation : 28/03/2024

Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 11 avril 2024 à 20h00

Suite au quorum non atteint lors de la cession du onze avril deux mille-vingt-quatre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Buding s'est réuni de nouveau le onze avril deux mille-vingt-quatre à vingt heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe SCHIANO.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Philippe SCHIANO, Alex GUTSCHMIDT, Marie MARIE, Bernard SCHLINCKER, Maryline MARCHAL, Jean-Luc BIRCK, Nicolas KLEIN.

Absents excusés : Mesdames, Messieurs, Anna OUCHENE, Amélie METZ, Aurélien DUFOUR, Magali TORRES, Marc MELLAZZO, Alexandre MONIOT Jean-Michel EILLES, Laurent LENERT.

Délibération valable sans condition de quorum.

Communiqué de Monsieur le Maire :

- Entretien du sol de la piste cyclable par la CCAM en cours,
- Elections du 9 juin 2024 : obligation de la tenue du bureau de vote par les Conseillers Municipaux.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du PV du CM du 21 mars 2024.
3. Compte de gestion 2023.
4. Compte administratif 2023.
5. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.
6. Vote des taux des impôts directs locaux 2024.
7. Budget primitif 2024.
8. Programme FUS@É : commande et demande de subvention.
9. Divers.

DCM N°20/2024 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Jean-Luc BIRCK pour remplir cette fonction.

DCM N°21/2024 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire indique que le procès-verbal des DCM de la séance précédente a été transmis à l'Assemblée par voie dématérialisée et qu'il convient aujourd'hui de le mettre aux voix pour adoption.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

DCM N°22/2024 – Compte de gestion 2023

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie MARIE et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2023, dressé par Madame Barbara HITTINGER, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

DCM N°23/2024 – Compte administratif 2023

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du Compte Administratif 2023.

Réuni sous la présidence de Madame Marie MARIE, Adjointe déléguée au Maire, après examen du Compte Administratif de l'exercice 2023 et après débat, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'approuver ledit compte qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	- 9 474,20 €		23 363,88 €	13 889,68 €
Fonctionnement	426 196,74 €	70 000,00 €	87 513,01 €	443 709,75 €
Total	416 722,54 €	70 000,00 €	110 876,89 €	457 599,43 €

Soit un excédent de clôture de 457 599,43 €.

DCM N°24/2024 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 443 709,75 € ; le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement au Budget Primitif 2024 comme suit :

Affectation en réserves R 1068 en investissement -----	197 409,75 €
Report en fonctionnement R 002 -----	246 300,00 €

DCM N°25/2024 – Vote des taux des impôts directs locaux 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2023, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.
En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de l'an passé.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de maintenir les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : -----	30,84 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : -----	46,86 %
- taxe d'habitation : -----	14,71 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire- de :

- notifier cette décision aux services préfectoraux,
- transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

DCM N°26/2024 – Budget primitif 2024

Après présentation du budget primitif 2024 par Madame Marie MARIE, Adjointe déléguée aux Finances,

Vu le budget primitif au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2024,

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024, s'équilibrant en dépenses et recettes :

- d'investissement-	314 400,00 €
- de fonctionnement	572 600,00 €

- **APPROUVE** la délégation à l'exécutif permettant la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

DCM N°27/2024 – Programme Fus@É : commande et demande de subvention

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, notre commune a adhéré par délibération n°31/2021 le 28 septembre 2021 au groupement de commande Fus@é « Faciliter les Usages @-éducatifs » qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour nos écoles (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

DIVERS

Commune de BUDING

La séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024 est levée à 21h30.

Philippe SCHIANO
Le Maire



Jean-Luc BIRCK
Secrétaire de séance